

RAPPORT N° 00/3-20
au Conseil Municipal

OBJET

ENTRETIEN DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE
(BEFFROI ET PLINTHES EN COURSIVES)

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE L'ETAT

La dernière phase des travaux de restauration lourde de l'ancien Hôtel de Ville, édifice classé Monument Historique, est en cours.

Il convient de réaliser dès à présent, afin de profiter de certaines installations de chantier, les travaux de maintenance sur le beffroi dont la restauration remonte à quinze ans, ainsi que la remise en état des plinthes en coursives.

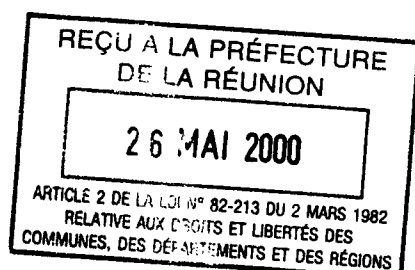
Le coût total des travaux est évalué à 178 289,50 F HT.

Une subvention de l'Etat (Ministère de la Culture) sur les crédits d'entretien des Monuments Historiques classés à hauteur de 50 % du coût HT peut être affectée à cette opération.

Je vous demande de m'autoriser à solliciter auprès de la DRAC la subvention de l'Etat d'un montant de 89 144,75 F (50 % du coût HT) pour ces travaux d'entretien de l'ancien Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/3-20
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000

OBJET

ENTRETIEN DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE
(BEFFROI ET PLINTHES EN COURSIVES)

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE L'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 10ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention de l'Etat d'un montant de 89 144,75 F (50 % du coût HT) pour des travaux d'entretien de l'ancien Hôtel de Ville (beffroi et plinthes en coursives).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 MAI 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

